

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le 28 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Madame Isabelle GAMEIRO, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN, Adjoint, Monsieur Philippe CELLE (à compter de la délibération 2022-11-02) et Monsieur André SAGNOL, conseillers municipaux délégués.

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Delphine BONNET, Madame Manon GOURDY, Monsieur Jean-Louis LAVERGNE, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (à compter de la délibération 2022-11-02), Monsieur Hervé BONHOMME, Madame Laëtitia SABATIER, Madame Karine PAULET, Madame Émilie SAGNOL et Monsieur Willy BERTHASSON, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur Guy VEROT pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur François AKAKO pouvoir à Monsieur Dominique FREYSSENET
Madame Dorothee SOUVIGNET pouvoir à Monsieur Philippe CELLE*

ABSENTS :

*Monsieur Philippe CELLE (délibération 2022_11_01)
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (délibération 2022_11_01)
Monsieur Guillaume DEPEYRE*

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia SABATIER élue à l'unanimité

Objet : AFFAIRES SCOLAIRES : Approbation du règlement de la cantine
(Délibération 2022_11_01)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code de la santé publique.

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur de la restauration scolaire dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles modalités d'inscription à compter du 1^{er} janvier 2023.

Madame Isabelle Gameiro, adjointe en charge de l'éducation, des échanges et du jumelage, rappelle que la commune organise un service de restauration scolaire dans les locaux de l'école publique maternelle et élémentaire. Ce service a une vocation sociale mais aussi éducative. Il doit rester un moment privilégié du temps de l'enfant. Il doit favoriser, notamment, son autonomie, son apprentissage du goût, de l'équilibre alimentaire et développer chez lui des notions de convivialité

et de respect de l'autre, tout en l'accompagnant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité.

L'accompagnement et l'encadrement des enfants sont assurés par une équipe d'agents municipaux (ATESM et personnel de restauration) attentive à faire de ce moment un temps propice à leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie en collectivité.

Afin d'améliorer le service rendu aux familles et simplifier leurs démarches, la ville a souhaité mettre en place de nouvelles modalités d'inscription à ce service.

Ainsi, à partir du 3 janvier prochain, les inscriptions s'effectueront exclusivement en ligne, via la Plateforme « eTicket ».

Une campagne de communication à destination des familles sera lancée d'ici à la fin de l'année afin d'accompagner les parents dans la mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'inscription.

Le règlement intérieur joint à la présente délibération intègre ces nouvelles modalités d'inscription et fixe les règles d'organisation et de fonctionnement du service, les conditions d'accès et de fréquentation, la tarification et les modalités d'accueil des enfants à besoin de santé particulier.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du service de restauration scolaire applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire de l'école Germaine Tillion à compter du 1^{er} janvier 2023.

Membres en exercice	26
Présents	22
Représentés	3
Votants	25

Quorum	13
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	25

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 29/11/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 29/11/2022

Pour Copie conforme
Le 29/11/2022

Le Maire,
Monsieur Dominique FREYSSINET